

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2600

présenté par

M. Mauvieux et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	4 487 532
TOTAUX	0	4 487 532
SOLDE	-4 487 532	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel

Dans le document de politique transversale relatif au recours aux cabinets extérieurs, on apprend qu'une prestation d'un montant de 4 487 532 € est budgétée au titre du « Ségur de la santé ».

Le présent amendement d'appel demande des précisions quant aux prestations ainsi réalisées.

Pour cela, l'amendement minore de 4 487 532 €, en AE et en CP, les crédits de l'action 14 du programme 124.